

Séance du mercredi 4 septembre 2002
--

L'an deux mil deux, le quatre septembre, à 20 h 30 les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Président : Jean-Claude LAMPE.

Présents : Jacky LESUEUR, Denis RONSEAU, Patrick DAHLEM, Christian CHAZAL, Honorine BACARISSE, Marc DEBRIGODE, Philippe LEVEAUX.

Absents excusés : Fabrice PROBST, Pierre CARRE, Gérald MABILE.
Christian CHAZAL est nommé secrétaire.

1 – LES DELIBERATIONS.

Délibération n° 19/2002 Adhésion de la commune d'Ormes à la Communauté de Communes Champagne-Vesle.

Le Maire,

Vu l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté Préfectoral en date du 28 mars 1973 portant création du District de Gueux,
Vu l'arrêté Préfectoral en date du 11 décembre 2000 transformant le District de Gueux en Communauté de Communes et prenant le nom de Communauté de Communes Champagne-Vesle,
Vu la délibération n° 24/02 en date du 29 avril 2002 du Conseil Municipal de la Commune d'Ormes sollicitant son adhésion à la Communauté de Communes Champagne-Vesle,
Vu la délibération n° 21/2002 en date du 27 juin 2002 de la Communauté de Communes Champagne-Vesle acceptant la demande d'adhésion de la commune d'Ormes à compter du 1^{er} janvier 2003.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Accepte l'adhésion de la commune d'Ormes à la Communauté de Communes Champagne-Vesle à compter du 1^{er} janvier 2003.

**Délibération n° 20/2002 Communauté de Communes Champagne-Vesle :
Modifications statutaires.**

Le Maire,

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté Préfectoral en date du 28 mars 1973 portant création du District de Gueux,
Vu l'arrêté Préfectoral en date du 11 décembre 2000 transformant le District de Gueux en Communauté de Communes et prenant le nom de Communauté de Communes Champagne-Vesle,
Vu la délibération n° 19/2002 en date du 27 juin 2002 de la Communauté de Communes Champagne-Vesle décidant de modifier l'article 2 (compétences facultatives) n°7 (assainissement) de ses statuts par la phrase suivante :

- organisation d'un service public pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté de Communes Champagne-Vesle comme indiqué ci-dessus.

Délibération n° 21/2002 Virement de crédits.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide le virement de crédit suivant :

Du compte 2313 opération 58 Eglise la somme de 1600 euros

Au compte 2313 opération 46 rue du Bémont la somme de 1600 euros

2 – EGLISE.

Les travaux de couverture doivent commencer vers le mois de novembre. Il serait souhaitable de contacter les entreprises AM DECOR et JKL pour une explication plus détaillée sur leur devis respectif. Monsieur le Maire informe que la municipalité est toujours en attente du courrier de SMETT Patrick concernant le caveau, à ce sujet Monsieur le Maire contactera Monsieur DE MALROY qui est certainement propriétaire de ce caveau.

3 – ASSAINISSEMENT.

Une étude sur le réseau d'eaux pluviales est en cours, ce qui retardera le commencement des travaux.

4 – RUE DE VANTELET.

Les travaux doivent débiter vers le 23 septembre prochain, les riverains sont convoqués à la mairie le jeudi 6 septembre afin de les informer sur les futurs travaux.

Du ciment provenant d'une toupie qui livrait un riverain de la rue de Vantelet s'est répandue rue du Montcet et rue Paul Bouton. L'entrepreneur sera contacté afin de venir retirer le ciment.

5 – QUESTIONS DIVERSES.

- Il sera nécessaire de faire à nouveau distribuer dans toutes les boîtes aux lettres l'arrêté concernant les bruits de voisinage.

- L'avaloir de la rue de Bury s'est enfoncé sur la partie droite de la route, ce qui représente un certain danger pour les véhicules qui empruntent cette rue. Une demande sera faite auprès de la communauté de communes afin de le faire réparer.

- **Quelques dates à retenir :**

. Samedi 5 octobre : Rendez-vous avec les entreprises de menuiserie pour l'église. AM DECOR et JKL afin de revoir plus en détail les devis reçus. Ensuite rendez-vous avec l'architecte M. FEKIR.

. Impôts : visite du village le dimanche 13 octobre à 9 heures, rendez-vous à la mairie.

. Couscous : le vendredi 25 octobre.

. Vacances du maire : du 9 septembre au 16 septembre.

- **Dossiers en cours :**

. Vente du terrain à M. et Mme GARDIER : le dossier était en attente chez le notaire, il manquait l'attestation de propriété de la commune, attestation qui n'a jamais été demandée par l'office notarial.

. Crèche halte-garderie : au 4 septembre les besoins étaient de 44 enfants. L'étude est toujours en cours.